

**Réunion rencontre ACOP-F / AFPEN
samedi 28 janvier 2017 de 10H-13H
INETOP, paris V**

Présents

Représentants de l'ACOP-F

- Sylvie Amici, présidente
- Lydia Deyrem, secrétaire générale,
- Florent Libergé, secrétaire générale adjoint
- Marilou Struillou, trésorière
- Rodrigue Ozenne, vice président
- Jean Luc Brun, membre du CA
- Dominique Hocquard, membre du CA
- Bernard Lespes, membre du CA
- Elizabeth Perrin, membre du CA
- Michel Demersseman, membre associé

Représentants AFPEN

- Laurent Chazelas, président
- Gaby Keiser-Weber, secrétaire
- Daniel Tramoni, vice président, responsable du siège social (site)
- Véronique Le Mézec, vice présidente, responsable du siège social postal
- Richard Redondo, trésorier
- Françoise Millet, vice présidente, chargée des relations Départementales
- Francine Corman, vice présidente, responsable de la lettre.

Ordre du jour élaboré par les deux associations :

- Présentation des membres de chaque assemblée électorale
- Conséquences de la création du corps
- Projet de développer des actions communes
- organisation commune d'une manifestation / statut :
 - o communiqué de presse, médiatisation (Journal des psychologues, mediapart)
 - o festif / adhérents
 - o manifestation nationale R9
- Future formation initiale et continue

La réunion s'ouvre par un mot d'accueil des présidents respectifs des deux associations marquant la solennité de cette rencontre première du genre.

Après une présentation rapide de chaque membre, les deux présidents vont donner quelques repères historiques de la création de leur propre organisation, des activités menées et des moyens de communication de chacune.

Le président de l'AFPEN remercie l'ACOP-F pour son accueil au sein de l'INETOP et remet au nom du CA un certain nombre d'exemplaires de la revue Psychologie & Education ainsi que des clés USB du congrès de Nice.

Quelques jalons historiques.

Par le passé, nos deux associations ont eu l'occasion de collaborer sur de nombreux chantiers (code déontologie, Girédep, groupe des 10, des 6, 7 puis 9, etc. Plusieurs administrateurs de celles-ci se sont investis pour la création du corps unique des psychologues de l'Éducation nationale depuis de nombreuses années.

En 1931 qu'est déclarée l'**AGOP** (Association Générale des Orienteurs de France) au moment où se crée le 1er diplôme de conseiller d'orientation. Leur formation, primitivement fixée à un an, passe à 2 ans en 1934 et le diplôme d'état est créée en 1944.

En 1954, L'AGOP devient l'**ACOF** (Association des Conseillers d'Orientation de France).

En 1991, Le décret du 20 mars crée le diplôme d'État de conseiller d'orientation-psychologue (DECOP)

En 1993, Le décret du 27 mars met le DECOP dans la liste des titres autorisant à porter le titre de psychologue. L'ACOF devient l'**ACOP-France** (Association des conseillers d'orientation-psychologue de France).

L'ACOP-F publie une revue trimestrielle, « Question d'orientation ». Il est possible de suivre des conférences sur le site de YouTube.

C'est en 1962 qu'est née l'**AFPS** (Association Française des Psychologues Scolaires), émanation d'une amicale créée dix ans plus tôt. Les psychologues scolaires sont recrutés parmi le corps des instituteurs.

En 1989 est créé le DEPS (Diplôme d'Etat en Psychologie Scolaire) créé après la licence et qui permet de porter le titre de psychologue. Mais il n'y aura pas de reconnaissance statutaire et les psychologues continueront d'appartenir au nouveau corps des professeurs des écoles ou à celui des instituteurs.

En 2007, suite à un long processus, l'AFPS change de nom et se nomme **AFPEN** (Association Française des Psychologues de l'Éducation nationale) lors de son congrès à Arcachon.

L'AFPEN édite une revue trimestrielle, Psychologie & Education. Elle est forte aujourd'hui de plus d'un millier d'adhérents.

Nos deux organisations sont affiliées à la SFP. Elles ne sont pas adhérente à la FFPP. L'ACOPF indique notamment qu'elle est opposée à Europsy. L'AFPEN déclare quant à elle développer une collaboration avec la FFPP au niveau européen car, à la demande de cette dernière, l'AFPEN, par le biais d'une adhérente, représente la France au sein de l'EFPA.

Sur le plan international, l'ACOP-F est membre de l'**IAEVG** (*International Association for Educational and Vocational Guidance*, **AIOPS** en français, *Association Internationale d'Orientation Professionnelle*) dans laquelle l'ACOP-F porte le message qu'un conseiller en orientation doit aussi être psychologue, ce qui n'est pas le cas dans tous les pays. L'ACOPF tient un rôle important dans cette organisation internationale. Le congrès de Montpellier en 2013 était un congrès international.

L'AFPEN est affiliée à l'ISPA (*International School Psychology Association*). Le dernier congrès qu'elle a réalisé en France fut en 2001 à Dinan.

Conséquences de la création du corps

La nomination de nos associations

Une des répercussions que soulèvent l'ACOP-F suite à la création du corps unique de psychologue est la nomination de nos organisations.

En effet, l'association regroupant les Conseillers d'Orientation Psychologues actuels s'est toujours nommée en respectant au plus près leur désignation dans les textes ministériels. De fait, l'appellation devenant « psychologue de l'éducation nationale », l'ACOP-F doit changer de nom. Et le terme « générique » de l'AFPEN embarrasse l'ACOP-F. La présidente de l'ACOP-F, Sylvie Amici, rappelle également que cette appellation AFPEN a déjà pollué les relations de nos deux associations depuis 2007, appellation générique qui aurait été employé lors de groupe inter associative. Il y aurait même eu méprise au ministère lors de la venue de la ministre qui pensait que l'AFPEN représentait les deux spécialités. Lors de la dernière assemblée générale de l'ACOP-F, en septembre dernier, plusieurs propositions ont émergé et sont en réflexion. Des collègues auraient évoqué de s'appeler AFPEN.

Pour l'AFPEN, comme le bref rappel historique le signifiait, les adhérents « psychologues scolaires » avaient souhaité le changement d'appellation depuis longtemps. La démarche semble différente que pour le second degré. En effet, devant le refus de donner un statut spécifique de psychologue, et pour ne pas coller à la désignation faite par l'institution, les adhérents de l'AFPEN, en changeant de nom, ont surtout voulu affirmer l'identité professionnelle et la revendiquer. En ces temps historiques de reconnaissance statutaire après des luttes importantes, l'acquisition de cette nouvelle appellation que les adhérents avaient anticipée ne doit pas être abandonnée et les adhérents sont plus que jamais attachés à leur appellation associative.

L'ACOP-F se demande si un psychologue éducation nationale peut adhérer à l'AFPEN ? L'AFPEN répond qu'au vu de ses statuts, cela n'est pas possible.

Une évolution va nécessairement s'engager par la création de ce corps unique, par le recrutement de nouveaux psychologues. Quelles seront les modalités de rapprochement de nos associations ? Doit-il exister deux AFPEN (une EDA, une EDO?)

Les représentants des deux associations confirment que ce qui nous rapproche, c'est l'exercice de la profession de psychologue au sein d'une même institution, l'éducation nationale.

Les échanges en resteront là concernant l'évolution des nominations de nos associations. L'AFPEN rappelle que ce sont les adhérents qui définissent la politique de l'association, et donc son nom et son organisation, via des motions présentées en assemblée générale. La prochaine est en septembre. L'AFPEN ne conteste pas le trouble que peut présenter son nom suite à la nouvelle appellation des psychologues dans l'éducation nationale.

Exercices et organisation du métier.

Si les modalités de rapprochement de nos deux associations sont à construire, des échanges ont eu lieu sur les modalités d'exercice et d'organisation en cours.

+ Différences d'organisation de travail :

- Dans les dispositifs RASED et dans les circonscriptions pour le 1^{er} degré.
- Dans les services de CIO pour le 2nd degré ;

+ Différence de représentation au niveau hiérarchique :

- Pour le 1^{er} degré, IEN / IEN-A
- Pour le 2nd degré, DCIO / IEN-IO

Si ces chaînes hiérarchiques et fonctionnelles sont différentes et qu'à l'heure actuelle nous observons dans nos échanges l'absence de regard commun, nous partageons en revanche ensemble la nécessité d'être représentée par des psychologues au sein des directions du ministère (sans doute à la DGESCO), le BUIO ne représentant pour l'ACOP-F ni une présence hiérarchique ni une présence fonctionnelle.

L'ACOP-F estime qu'il faut d'abord militer pour cette représentation nationale. Elle n'est pas favorable à la mise en place de conseiller technique (ce que pourtant un document issu d'un groupe de travail du G6 mentionnait).

L'AFPEN estime quant à elle qu'il n'y a pas de chaîne fonctionnelle qui représente les psychologues, ni au niveau rectoral, ni au niveau départemental.

Discussion et échanges de point de vue sur le service de psychologie.

Sur le territoire, l'ACOP-F propose de tenir compte de l'existant, c'est-à-dire des services des CIO qui existent et de les étendre, pourquoi pas, au premier degré, quitte à les renommer *service de psychologie* et d'ouvrir le recrutement aux deux spécialités pour les fonctions de directeurs.

L'AFPEN s'interroge sur ce fonctionnement possible. Les psychologues du 1^{er} degré restent attachés au travail pluri professionnel avec leurs collègues des réseaux d'aides, des médecins, infirmiers et autres personnels.

Formation initiale et continue.

Un échange a eu lieu sur le travail mené par le G9/R9 quant à envoyer des documents informant les centres de formation existant sur l'année de stagiairisation qui va débuter en septembre 2017 et qui doivent accueillir les deux spécialités. Ce travail nous semble en retard et nous souhaitons informer l'ensemble des universités et ESPE concernés.

Il serait pertinent que les psychologues stagiaires réalisent un stage d'immersion dans le lieu d'exercice de la spécialité qu'ils n'ont pas choisi.

+ Les Futurs centres de formation :

- 2 à Paris (INETOP et PARIS V)
- 1 à Bordeaux
- 1 à Aix en Provence,
- 1 à Lille
- 1 à Nancy
- 1 à Lyon
- 1 à Rennes
- 1 à Toulouse ?

Nous faisons tous le constat d'une nécessité d'une formation continue qui puissent nous réunir et former une culture commune pour les missions que nous partageons.
Nous échangeons aussi quelques mots sur la constitution des jurys des concours, en attirant l'attention sur la nécessité que les correcteurs des épreuves d'admissibilité soient différenciés et adaptés selon la spécialité choisie des candidats.

Projets en commun

- L'Organisation d'une manifestation commune avait été proposée et adoptée par les deux conseils d'administration. Malheureusement, pour le moment, une date commune semble impossible à dégager rapidement.
- Nous tentons d'élaborer une manifestation de moindre envergure mais qui attesterait sur le plan symbolique l'importance de la création de ce corps unique donnant pour la première fois le statut de psychologue aux collègues du 1^{er} degré.

La réunion se termine par le constat qu'il était important de se rencontrer et nous pouvons nous réjouir de la bonne tenue des échanges dans un climat d'écoute et de respect.

CR interne aux travaux au CF